



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Présentation et lecture de pétitions :

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001 et d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à coopérer pour que la lumière soit faite sur ces événements. (G. L. Scott, J. Scott, M. Davis et autres)

M^{me} STEFANSON — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre et le ministre de la Santé envisagent de mettre à la disposition de CancerCare Manitoba les fonds nécessaires afin qu'elle puisse offrir des soins de santé d'avant-garde aux patients comme le font les autres provinces et qu'ils envisagent d'accélérer le processus qui permet l'approbation de nouveaux médicaments pour le traitement du cancer afin de permettre à davantage de Manitobains d'être traités de la manière la plus efficace possible. (A. Vitt, M. Sevian, N. Mouldan et autres)

M. le *ministre* SMITH dépose :

les rapports trimestriels de la Corporation manitobaine des loteries — période de neuf mois — du 1^{er} avril au 31 décembre 2005;

(Document parlementaire n^o 42)

les rapports trimestriels de la Société des alcools du Manitoba — période de neuf mois — du 1^{er} avril au 31 décembre 2005.

(Document parlementaire n^o 43)

Pendant la période des questions orales, M. DERKACH soulève une question de privilège et propose une motion indiquant que la ministre des Services à la famille et du Logement a perdu la confiance de l'Assemblée législative quant à l'accomplissement de son devoir et demandant au lieutenant-gouverneur en conseil et au premier ministre de la démettre immédiatement de ses fonctions.

M. le *ministre* CHOMIAK, M. CUMMINGS, M. le *ministre* SELINGER et M. LAMOUREUX interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Pendant la période des questions orales, le président intervient et demande au député d'Inkster, qui a utilisé les termes « has the guts », de se rétracter.

M. LAMOUREUX se rétracte.

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{me} TAILLIEU fait une déclaration de député.

Pendant la période réservée aux déclarations de député, M. le *ministre* MACKINTOSH invoque le *Règlement* au sujet de la recevabilité de la motion d'ajournement proposée par la députée de Morris.

Le président déclare le rappel au *Règlement* recevable.

M. GOERTZEN fait appel de la décision devant l'Assemblée.

L'Assemblée convient à la majorité de maintenir la décision du président.

POUR

AGLUGUB
ALLAN
ALTEMEYER
BJORNSON
BRICK
CALDWELL
CHOMIAK
DEWAR
IRVIN-ROSS
JHA
KORZENIOWSKI
LEMIEUX
MACKINTOSH
MALOWAY

MARTINDALE
MCGIFFORD
MELNICK
NEVAKSHONOFF
OSWALD
ROBINSON
RONDEAU
SALE
SANTOS
SCHELLENBERG
SELINGER
SMITH
STRUTHERS
SWAN 28

CONTRE

CULLEN
DYCK
EICHLER
FAURSCHOU
LAMOUREUX

MAGUIRE
PENNER
REIMER
STEFANSON..... 9

La séance est levée à 12 h 34, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hicke